

INTER CONNEXION



Grâce aux liens qui unissent la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le milieu des affaires, le programme Interconnexion organise des activités gratuites de maillage professionnel entre les entreprises du Grand Montréal et des professionnels qualifiés nouvellement arrivés.

Le programme Interconnexion vise à soutenir vos recherches de talents en vous donnant accès à un bassin de professionnels qualifiés en quête d'une première expérience significative dans leur domaine d'expertise, au Québec. Plusieurs formules vous sont offertes :

STAGES NON RÉMUNÉRÉS DE 4 SEMAINES

- Maximum de 4 semaines (20 jours) en vertu d'une exception à la Loi sur les normes du travail;
- Maximum de 35 h par semaine;
- Après les 4 semaines de stage, la Loi sur les normes du travail exige que l'entreprise verse au moins le salaire minimum au travailleur;
- Comprend une visite de stage tripartite durant laquelle le conseiller Interconnexion s'assure du bon déroulement du stage, autant du point de vue du candidat que de l'entreprise;
- Stagiaire qualifié : nous n'acceptons pas de stages en entrée de données, centre d'appel, manutention, etc.;
- Conformément à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, le stagiaire Interconnexion est considéré comme un employé d'Emploi-Québec et est donc sous la responsabilité de ce dernier;
- Au cours du stage, le stagiaire bénéficie de l'assurance responsabilité civile de l'entreprise;
- Le stagiaire doit évoluer en tout temps au sein d'une équipe; il doit bénéficier d'un minimum d'encadrement et ne peut pas faire de télétravail;
- Le mandat du stagiaire doit être clair et conforme à ce qui a été établi en entrevue;
- L'ouverture d'esprit, la communication et la compréhension des enjeux interculturels sont essentielles au bon déroulement du stage.

STAGE RÉMUNÉRÉ DE 8 SEMAINES

- Rémunération assurée par l'entreprise;
- Doit prendre la forme d'un court contrat de travail;
- Accompagnement et suivi du conseiller Interconnexion;
- Autres conditions similaires au stage de 4 semaines.

PROFIL DE NOS CANDIDATS

- Statut de résident permanent, de citoyen ou de conjoint de travailleur étranger temporaire;
- Professionnels à la recherche d'une première expérience canadienne dans leur domaine de compétences;
- Dans le cas d'une embauche permanente et à temps plein, les candidats pourraient être admissibles à une subvention salariale PRIIME (Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi) d'Emploi-Québec.

BÉNÉFICES DE LA SUBVENTION PRIIME

- Subvention au salaire : jusqu'à 70 % du salaire brut (le maximum équivaut au salaire minimum) pour une durée maximale de 52 semaines;
- Accompagnement : jusqu'à 100 % du salaire brut de l'accompagnateur, jusqu'à un montant maximal de 2000 \$;
- Adaptation des pratiques et des outils de gestion des RH : jusqu'à 100 % des coûts directs encourus, jusqu'à un maximum de 5000 \$;
- Formation d'appoint : jusqu'à 100 % des coûts reliés à la formation, pour un maximum de 80 heures, jusqu'à un montant maximal de 5000 \$.

CONTACT

Emmanuelle Allaire
eallaire@ccmm.ca
514 871-4000 #4203
interconnexion.ca